

Métropole Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BOUTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAË - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÈL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 022-2840/17/CM

■ Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Appel à Projets contre les pertes et gaspillages alimentaires en PACA lancé par la Région PACA, l'ADEME et la DRAAF

MET 17/4758/CM

Début de la Délibération Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumis au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle régionale est promue par le lancement d'Appels à Projets pilotés notamment par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Ademe et la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

À ce titre, l'Appel à Projets "Lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur", lancé en juillet 2017 a pour but de faire émerger et soutenir des projets exemplaires et innovants, fédérateurs et démultipliables de lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires.

Cette lutte rejoint les objectifs de plusieurs actions de niveau national déclinées dans des programmes ou travaux comme :

- Le Programme National de l'Alimentation qui définit la politique publique de l'alimentation ;
- Le Pacte national de lutte contre le gaspillage porté par le Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Les travaux sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire portés par l'Ademe dans une optique de prévention/réduction de la production de déchets ;
- Le futur plan Régional de Prévention et de gestion des déchets qui intègre également cette problématique, tout comme le cadre stratégique d'intervention de la Région en matière de gestion et de prévention des déchets.

L'objectif 2025 des pouvoirs publics est de réduire de 50 % le gaspillage sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Les opérations attendues dans le cadre de cet Appel à Projets auront pour but de :

- Réduire les pertes et gaspillages lors de la production de denrées alimentaires ;
- Réduire les pertes et gaspillages lors de la transformation, de la préparation, du stockage et du transport des denrées ;
- Réduire les pertes et gaspillages lors de la distribution ou de la commercialisation ;
- Réduire le gaspillage alimentaire des convives / clients / consommateurs.

Aujourd'hui, tous les acteurs peuvent réduire leurs pertes et gaspillages alimentaires de manière significative, améliorer leur image et réaliser des économies pouvant être réinvesties dans la qualité des produits. Le gain qualitatif peut impliquer une nouvelle baisse du gaspillage, contribuant ainsi à un cercle vertueux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite porter son action sur la partie des produits comestibles non consommés par les convives / clients / consommateurs (car jetés, périmés, servis mais non consommés).

Plus précisément, le Territoire du Pays d'Aix souhaite travailler sur des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dont les principales cibles pourraient être :

1. Les établissements recevant du public : il s'agit de limiter le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective (Écoles, Cuisines centrales, Collèges, Lycées, Crous, CFA, centres hospitaliers, EHPAD...) ;
2. Les ménages : par de l'information et de la sensibilisation (campagne institutionnelle de communication, suivi de foyers témoins, ateliers de sensibilisation, sur les marchés, dans les

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

centres sociaux culturels, centre aérées, commerces...). Ces actions pourront être complétées par des outils d'animation de type, vidéos, exposition itinérante ...

3. Les producteurs de biens comestibles non consommés. Il s'agit de promouvoir le don alimentaire en se positionnant comme un facilitateur de mise en relation entre producteur de biens comestibles et associations en charge de la distribution de dons alimentaires.

De la même manière, pour le territoire de Marseille-Provence, dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, les principaux axes de travail pourraient être :

- 1er axe : les établissements scolaires, en partenariat avec les Mairies volontaires, afin de limiter le gaspillage alimentaire ;
- 2nd axe : les ménages par de l'information et de la sensibilisation aux bons gestes de réduction du gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, cette délibération permet également aux autres territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence de candidater à cet appel à projets.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite se porter candidate à cet appel à projet pertinent dans le cadre de l'objet de celui-ci du fait de l'existante de deux projets.

Pour faire acte de candidature et bénéficier d'un subventionnement, la procédure de dépôt des dossiers est composée de plusieurs étapes :

1. Envoi électronique de la pré-candidature : le 6 octobre 2017 ;
2. Audition des projets éligibles: le 20 novembre 2017 ;
3. Perfectionnement des projets : suite aux auditions, un délai de 5 semaines est laissé aux candidats pour perfectionner leur projet et constituer le dossier de demande de subvention complet ;
4. Dépôt de la demande de subvention complète : le 8 janvier 2018 ;
5. Jury final de sélection: février 2018.

Les taux d'aides représentent entre 50% et 70% du financement des actions engagées en fonction de leur thématique (Actions d'animation, de communication / formation, d'aide à la décision ou d'aides à l'investissement).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le règlement de l'Appel à Projet "Lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur piloté par l'ADEME, la Région et la DRAAF »,
- Le règlement de l'appel à projets contre les pertes et gaspillages alimentaires en PACA piloté par l'ADEME, la Région et la DRAAF.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017

Considérant

- Que les domaines prioritaires, les actions et les projets éligibles au financement de cet appel à projet représentent un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en général et les Territoires du Pays d'Aix et de Marseille-Provence en particulier.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, et pour tous les territoires qui la composent, de répondre à l'Appel à Projets « lutte contre les pertes et le gaspillages alimentaires en PACA ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives et nécessaires à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN